



Les randos citadines

La famille des randos citadines offre un bel éventail de randonnées pour découvrir les villes de France. Sans inscription préalable, elles sont réalisées en groupe, avec accompagnateurs ou animateurs. Ces randonnées en ville sont d'abord des randonnées et pas des visites guidées même si elles se déroulent dans des espaces très riches en monuments et en cheminements.

Elles peuvent revêtir plusieurs formes : sans voiture pour les plus importantes après accord des mairies, ou en respectant le code de la route et en marchant sur les trottoirs, permettant ainsi de randonner en toute quiétude et profiter pleinement des thèmes proposés.

Exemples de manifestations fédérées :

- Les Panamées (Paris),
- La randonnée d'automne (Meurthe-et-Moselle),
- La randonnée du festival de l'Oh (Val-de-Marne),
- Les Randonnées de Noël (Pays-de-la-Loire et Nord-Pas-de-Calais),
- Les Francilorandos (Ile-de-France),
- La randonnée nocturne de Belfort (Territoire de Belfort).

Caractéristiques :

- Ouvertes à tous, sans inscription, souvent gratuites,
- Se déroulent à un rythme plus lent que la randonnée normale, du fait des contraintes de circulation et des curiosités à voir.

Enjeux :

- Faire découvrir et aimer la randonnée pédestre citadine,
- Se réapproprier la ville qui est l'univers quotidien de bon nombre de nos concitoyens,
- Favoriser le lien social,
- Se faire connaître des pouvoirs publics et/ou des élus locaux,
- Se faire connaître des habitants de la ville.



randograndpublic@ffrandonnee.fr

Premiers conseils pour les nouveaux organisateurs :

Reconnaissance :

La reconnaissance de l'itinéraire par les animateurs permet d'identifier les caractéristiques de la ville : son patrimoine, la géographie de la cité ainsi que son histoire. Une connaissance pointue des lieux permet de contribuer au déroulement en toute sécurité de la randonnée.

Déclarations / autorisations :

En dehors de la déclaration liée à l'utilisation de voies ouvertes à la circulation, nous vous conseillons également de demander des autorisations de passage, en particulier si vous empruntez des ruelles ou impasses privées.

Si votre manifestation nécessite un arrêt temporaire de la circulation, pensez à vous renseigner suffisamment à l'avance auprès de la Mairie concernée.

Voir fiche «Création des parcours» et «Formalités administratives».

Identification des encadrants :

En portant un vêtement distinctif réfléchissant, les animateurs participent à la sécurité et sont facilement reconnaissables.

Départ / arrivée :

Privilégier un lieu facilement accessible en transports en commun et suffisamment spacieux. À défaut, assurez-vous de la présence de parkings à proximité. La manifestation doit être facilement identifiable.

Gestion du groupe :

Les encadrants doivent gérer leur groupe et veiller au respect du code de la route surtout lors de leurs traversées. Ils veilleront à ce que tous restent bien groupés, surtout aux changements de direction. Prévoir un moyen de communication entre la tête du groupe, le serre-file et le coordinateur.

Animations :

L'intérêt des randonnées citadines animées dépend, en grande partie, de la qualité des animations réalisées par l'animateur ou un intervenant. Malgré le contexte urbain, assurez-vous que l'ensemble des participants puisse voir et entendre, dans de bonnes conditions (squares, points de vue qu'offrent les endroits en hauteur, parvis des monuments, etc.). Privilégiez les interventions courtes en vous basant sur des supports existants et/ou préparés à l'avance.

Collation :

Vous pouvez prévoir une collation en fin de rando. En plus de jouer un rôle important dans la convivialité de votre manifestation, ce temps informel vous permettra d'échanger avec les participants à propos de votre randonnée. C'est un bon moyen de fidéliser les participants, les inviter à revenir aux prochaines éditions. Au fil de la discussion, vous allez peut-être pouvoir «recruter» de nouveaux adhérents ou les orienter vers des clubs adaptés à leur demande.

Voir fiche «Convivialité et ravitaillement».